

Attention aux ARNAQUES à la rénovation énergétique !

1 DOCUMENT - Publié le 19 juillet 2022

Le Conseil Départemental de la Dordogne met en garde les consommateurs contre des pratiques commerciales déloyales de certaines sociétés qui proposent des travaux de rénovation énergétique en se réclamant des services publics (ministères, mairies, communauté de communes, ADEME...) ou en mettant en avant des aides publiques (MaPrimeRenov, ANAH, Région...) dans leur démarchage.

 **affiche_ARNAQUE_RENOVATION_ENERGETIQUE.pdf**
(.pdf, 240,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Ne donnez jamais suite aux sollicitations téléphoniques et évitez de donner vos coordonnées téléphoniques. La prospection commerciale par voie téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique a été interdite (loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux et prévue à l'article L.223-1 alinéa 3 du Code de la consommation) à l'exception de toute relation contractuelle en cours. Prudence lors de vos recherches sur internet ou lors de démarchages téléphoniques ou physiques.

Restez prudent face à une offre très (trop) attractive et prenez le temps de la réflexion et de la comparaison avant de vous décider. Certaines entreprises peuvent faire miroiter une absence de reste à charge ou proposer des crédits sur plusieurs années à des taux élevés. Il est important de prendre le temps de comparer les devis et de ne pas céder à la pression de signer dans l'urgence. Vérifiez les informations communiquées par les vendeurs.

Avant de vous engager, renseignez-vous sur les aides financières mobilisables en fonction de votre situation en contactant les conseillers **France RENOV** de votre Département.

Plateforme de Rénovation Énergétique Dordogne-Périgord : 05 53 09 89 89

Périgord Noir Rénov : 05 53 45 44 62

Site internet : [France-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr) (<https://france-renov.gouv.fr/>)

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Pratiques commerciales trompeuses dans le secteur de la rénovation énergétique des logements | [economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr) (<https://www.economie.gouv.fr/>)

Vous avez rencontré un problème en tant que consommateur ?

Signalez-le sur www.signal.conso.gouv.fr (<http://www.signal.conso.gouv.fr>), le site de la DGCCRF
<https://www.dordogne.fr/votre-departement/espace-presse/attention-aux-arnaques-a-la-renovation-energetique-1-22332140?>

||| QUELQUES CONSEILS PRATIQUES |||

Formez-vous jamais suite aux sollicitations téléphoniques et évitez de donner des données téléphoniques. La prospection commerciale par voie téléphonique d'acteur de la rénovation énergétique a été interdite (loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 relative au démarchage téléphonique et à lutte contre les appels frauduleux et prévue à l'article L. 13 du Code de la consommation) à l'exception de toute relation contractuelle en cours lors de vos recherches sur internet ou lors de démarchages téléphoniques physiques.

soyez prudent face à une offre très (trop) attractive et prenez le temps de la réflexion et la comparaison avant de vous décider. Certaines entreprises peuvent faire miroiter l'absence de reste à charge ou proposer des crédits sur plusieurs années à des taux élevés. Il est important de prendre le temps de comparer les devis et de ne pas céder à la pression de signer dans l'urgence. Vérifiez les informations communiquées par les vendeurs.

Avant de vous engager, renseignez-vous sur les aides financières mobilisables en fonction de votre situation en contactant les conseillers France Rénov de votre département.



Plateforme de Rénovation Énergétique Dordogne-Périgord : 05 53 09 89 89
Périgord Noir Rénov : 05 53 45 44 62
Site internet : France-renov.gouv.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Pratiques commerciales trompeuses
dans le secteur de la rénovation énergétique